

Rénovation du système d'arrosage du Golf de la Baie de Saint-Brieuc (Lantic)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026047

Date limite de remise des plis

22/10/2026 à 12:00

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Saint-Brieuc Armor Agglomération

Service Commande Publique

Représentant : Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Adresse :

5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC

Courriel : marchespublics@sbaa.fr

Site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Rénovation du système d'arrosage du Golf de la Baie de Saint-Brieuc (Lantic)**

Le marché concerne des travaux de remplacement du système d'arrosage du golf de la Baie de Saint-Brieuc datant de 1975 par un nouveau système d'arrosage informatisé avec décodeurs ou modules.

Code CPV	Libellé CPV
45232120-9	Travaux d'irrigation
43323000-3	Matériel d'irrigation

■ Eléments clé du contrat :

Objet du contrat	Rénovation du système d'arrosage du Golf de la Baie de Saint-Brieuc (Lantic)
Acheteur	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Type de contrat	Marché à tranches de travaux passé en Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées Code de la commande publique)
Structure	Lot unique – 3 tranches
Lieu d'exécution	Golf de la Baie de Saint-Brieuc situé sur la commune de Lantic (22410)
Délai	Tranche ferme : Délai d'exécution travaux fixé à 4 mois- hors période préparation fixée à 1 mois Tranche optionnelle 1 : 1 mois Tranche optionnelle 2 : 1 mois
Pénalités de retard	Se référer au CCAP
Forme des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations techniquement plus difficile.

Type	Objet
Tranche	Tranche ferme : Remplacement complet de la station de pompage et du système d'aspiration, la rénovation du réseau primaire d'arrosage ainsi que le renouvellement des réseaux secondaires desservant les greens et les avant-greens.
Tranche	Tranche optionnelle 1: Remplacement complet du système d'arrosage des départs
Tranche	Tranche optionnelle 2: Arrosage complémentaire Avant-Greens

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation* :

	Publication de la consultation	septembre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	septembre-octobre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	octobre 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	octobre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	novembre 2026
	Information des candidats non retenus	novembre 2026
	Signature et notification du contrat	décembre 2026
	Démarrage des prestations	décembre 2026

*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps
L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. Référence : **2026047**

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat doit renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la **présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de la dite adresse électronique.**

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : règlement de la consultation ;
- AE : Acte d'engagement ;
- CCAP : Cahier des Clauses administratives Particulières ;
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières;
- BPU/DQE : Bordereau des prix unitaires/Détail quantitatif estimatif;
- Plan (Couverture).
- Le formulaire de candidature

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

La visite du site est vivement conseillée dans les conditions suivantes :

- **Personne à contacter** : Cédric THORAVAL (Direction Aménagement et Déplacements) ou Benoit BOZIO (directeur du Golf)

Coordonnées :

Tél : 02 96 77 60 31 / 02 96 77 62 02

 cedric.thoraval@sbaa.fr

- **Date** : **Semaine 41 ou 42.**

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Chaque entreprise, doit avoir une connaissance parfaite des lieux et avoir apprécié personnellement la nature et la difficulté des travaux à réaliser. Elle doit en tenir compte dans l'établissement de son offre de prix en y incorporant le prix des sujétions appréciées par elle.

Un candidat qui n'aurait pas effectué la visite devra prouver dans son offre qu'il a une connaissance des lieux et des matériels en place. Il ne pourra pas se prévaloir de sa méconnaissance des informations qui pourraient être données et des échanges qui pourraient avoir lieu lors de la visite.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh.2026047>

■ **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Formulaire de candidature	<i>Formulaire de candidature joint au DCE</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Titres d'études et professionnels	<i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i>
Références Travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement, intégralement complété, en format modifiable, non signé</i>
BPU/DQE	<i>Bordereau de prix unitaire / Détail quantitatif estimatif</i>
Mémoire technique	Mémoire technique établi selon le chapitrage suivant tel que (canevas du mémoire technique) : - Présentation de la méthodologie de préparation du chantier et d'exécution des travaux, en prenant en compte les contraintes du site (dossier d'exécution, organisation des interventions) ; - Compréhension des enjeux de l'opération et des spécificités de leur exécution ; - Description des principaux matériels & équipements techniques proposés (Fiches Produits) - Présentation des moyens en personnel prévus pour le chantier (organisation et composition de la ou des équipes, liste du personnel (non nominative)), taille/composition des équipes d'intervention (dont sous-traitants envisagés le cas échéant) ; - Présentation des moyens matériels prévus pour le chantier ; - Présentation du planning prévisionnel avec enchaînement des tâches, phasage envisagé ; - Présentation des mesures et actions mises en place pour la protection de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché.

Fiches techniques ou documentation technique	Fiches techniques ou documentation technique des matériaux proposés.
Devis entretien et maintenance	À titre informatif, le candidat devra joindre en annexe de son mémoire technique une proposition détaillée de contrat d'entretien et de maintenance de l'ensemble des installations d'arrosage pour une durée de deux (2) ans. Le montant ne sera pas intégré au montant de l'offre et ne sera pas pris en compte dans la notation des offres.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Contact : Service Commande Publique

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

La vérification des conditions de participation sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2144-1 du Code de la commande publique. Les critères relatifs à la candidature et intervenants pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, la vérification des capacités peut être effectuée à tout moment de la procédure.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (50 %)	Ce critère sera noté au regard du DQE entièrement complété fourni par le candidat avec son offre selon la formule : $\text{Note} = 50 \times \frac{(\text{Montant moins disant})}{\text{Montant candidat}}$
2. Valeur technique (40 %)	
- Qualité de la méthodologie et des modes opératoires d'exécution des travaux (20 pts)	- Pertinence de la méthodologie de préparation du chantier et d'exécution des travaux. - Adéquation de l'organisation des interventions en fonction des contraintes du site. - Compréhension des enjeux de l'opération et des spécificités de leur exécution. - Planification des travaux / Cohérence du planning prévisionnel avec l'enchaînement des tâches.
- Qualité des moyens en personnel et en matériel prévus pour le chantier (20 pts)	- Adéquation des moyens en personnel prévus pour le chantier, (Organisation et composition de(s) équipe(s), liste du personnel (non nominative)), taille/composition de la ou des équipes d'intervention, sous-traitants envisagés le cas échéant. - Pertinence des moyens en matériel prévus pour le chantier.
2. Performance environnementale (10 %)	
	- Pertinence des actions propres au chantier mises en place pour la protection de l'environnement (limitation des nuisances). - Cohérence de la gestion et de la valorisation des déchets et prévention des ressources.

Modalités de calcul des notes :

Modalités de calcul de la note **PRIX** :

$$\text{Note} = \text{nombre points} \times \frac{(\text{Montant moins disant})}{\text{Montant candidat}}$$

Afin de garantir l'équité entre le système de notation du critère "prix" et du critère "valeur technique" et les autres critères, la note de l'entreprise la mieux notée sera ramenée à la note maximale prévue pour le critère « valeur technique » et les autres critères. Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

La note globale est l'addition des notes de l'ensemble des critères.

Le barème suivant sera appliqué à la pondération la plus fine :

- Absence : 0 %
- Insuffisant : 20 %
- Passable ou moyen : 40%
- Adéquate ou satisfaisant : 60%
- Bon ou supérieur : 80 %
- Très bon : 100 %

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations pourront être engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par entretien en présentiel (ou visioconférence) ou via le profil acheteur.

Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation ; aussi les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. .

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Avant notification du contrat :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire **qu'à la condition de produire dans un délai imparti de 5 jours calendaires les documents justificatifs requis par l'acheteur** et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement en format modifiable
Attestation d'assurance	Les attestations d'assurances professionnelles de l'attributaire en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Attestation de versement de congés payés et de chômage intempéries	Le certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries.
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise
Travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi datant de moins de 6 mois
PV Comité social et économique	Procès-verbal de la réunion du comité social et économique pour les sociétés de plus de 50 salariés. Nous attendons un document qui prouve la tenue du CSE avec occultation des informations confidentielles
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Plan de vigilance	En cours de validité, entreprises employant, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins 5 000 salariés en leur sein et dans leurs filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins 10 000 salariés en leur sein et dans leurs filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES
Téléphone : 02.23.21.28.28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)